

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - Observatoire du commerce
- Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) a développé depuis plusieurs années des outils permettant d'observer, de mesurer et d'analyser le fonctionnement de l'activité commerciale sur le département de la Gironde.

Cet observatoire comprend 2 volets :

- **Un observatoire de l'offre** qui permet d'avoir une vision précise de l'équipement commercial et de son évolution par lieu et forme de vente. Un outil web Oocom a été développé par la CCIB afin de permettre aux partenaires d'extraire l'ensemble des données nécessaires à toutes sortes d'analyses sur l'offre commerciale existante et la programmation sur un territoire défini : par commune, par pôle commercial, périmètres géographiques, types de commerce, forme de vente, etc...

Cet observatoire est mis à jour régulièrement pour l'offre existante et il intègre les données relatives aux projets autorisés en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et non encore réalisés permettant notamment d'évaluer l'impact des nouveaux projets autorisés sur le maillage commercial existant et dans la mise en œuvre de nouveaux quartiers : Bassins à flot, Ginko, Euratlantique, Garonne Eiffel, Brazza, Bastide Niel, linéaires tramway.

- **Un observatoire de la demande** qui permet :

- d'identifier les flux de consommation,
- d'estimer les marchés de consommation,
- de définir les zones de chalandise,
- de mesurer l'emprise et l'évasion commerciale sur un territoire,
- de valoriser l'activité marchande de la Gironde.

Les données de cet observatoire de la demande reposent sur l'analyse des flux de consommation et des comportements d'achats et sont issues d'une enquête ménages réalisée tous les cinq ans.

Les données combinées de ces deux observatoires permettent d'obtenir :

- la production de chiffres clés sur le commerce de la Gironde et donc de la Métropole,
- Un atlas des pôles commerciaux et une analyse de l'évolution de ces grands pôles,
- Un bilan annuel des Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) accordées et restant à réaliser,

- Une cartographie des halles et marchés de plein air,
- Une identification des lieux de consommation par bassin de population,
- Des analyses ciblées à la demande, notamment pour l'accompagnement des projets d'implantation de nouvelles enseignes.

Cet outil est essentiel au pilotage de la politique d'urbanisme commercial dans laquelle notre Métropole s'est engagée pour réguler le maillage en pôles commerciaux du territoire et agir en faveur du commerce de proximité. Il a servi de base à l'élaboration de la Charte d'urbanisme commercial et a permis d'alimenter les réflexions portant sur le volet commerce du Schéma de cohérence territorial (SCoT).

Réalisé sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la CCIB, il fonctionne dans le cadre d'un partenariat associant :

- Bordeaux Métropole,
- le Conseil départemental de la Gironde,
- la CCI de Libourne,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine (CMARA 33),
- le Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et d'urbanisme (SYSDAU),
- le Schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (SYBARVAL).

Bordeaux Métropole bénéficie de cet outil et le cofinance avec les partenaires cités ci-dessus depuis 2010 dans le cadre d'une convention de partenariat quinquennale qui vient d'arriver à échéance.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce partenariat qui comprend les deux volets :

- la poursuite de la mise à disposition de l'outil Oocom pour la période 2015-2019,
- le renouvellement de l'enquête quinquennale sur les comportements de consommation, dont la dernière a été réalisée en 2010, qui sera commandée par la CCIB auprès d'un prestataire spécialisé après appel d'offres et dont les résultats seront intégrés à Oocom et mis à disposition des partenaires.

Le renouvellement de cette enquête est d'autant plus pertinent que depuis ces cinq dernières années des mutations importantes se sont produites dans les comportements d'achat, notamment avec le développement du e-commerce et de nouvelles formes de distribution comme les drives.

Il s'agit aussi de mesurer par l'analyse des flux géo localisés de consommation les effets de la politique d'urbanisme commercial, d'une part, et l'impact sur les déplacements et les modes de transports utilisés, d'autre part.

Pour le renouvellement de ce partenariat incluant les dépenses de mise à jour des données, la CCI de Bordeaux a établi un budget global pour la période considérée 2015-2019 détaillé ci-après :

Dépenses	€ TTC	Produits	€ TTC
CCIB Fonctionnement	355 202	CCIB	203 142 (39,97%)
Oocom		Bordeaux Métropole	130 000 (25,58%)
Charges externes (étude)	152 940	Conseil départemental de la Gironde	75 000 (14,76%)
		SYSDAU	50 000 (9,84%)
		SYBARVAL	25 000 (4,92%)
		CCI Libourne	12 500 (2,46%)
		CMARA 33	12 500 (2,46%)
Total	508 142	Total	508 142

Il est à noter que la contribution de Bordeaux Métropole passe de 160 000 € sur la période quinquennale précédente à 130 000 €, soit une baisse de 18,75%.

Dans ce cadre, la CCI de Bordeaux a sollicité des partenaires un co financement de 305 000 €, dont en ce qui concerne Bordeaux Métropole une subvention de 130 000 € (au prorata du nombre de commerces sur la Métropole par rapport à l'ensemble du département) et a sollicité notre établissement public en tant que partenaire principal pour que le paiement qui sera effectué sur 5 ans, intervienne en majeure partie sur les 3 premières années, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-après, car l'enquête quinquennale sur les comportements de consommation, qui sera disponible à l'automne 2015, est payée par la CCIB sur la seule année 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
charges						
CCIB fonct.	83 026	68 044	68 044	68 044	68 044	355 202
CCIB Etude	152 940					152 940
Total annuel	235 966	68 044	68 044	68 044	68 044	508 142
Produits						
CCIB	150 966	3 044	3 044	23 044	23 044	203 142
Bx Métropole	50 000	30 000	30 000	10 000	10 000	130 000
Conseil départemental 33	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
SYSDAU	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
SYBARVAL	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
CCI Libourne	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
CMARA 33	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Total annuel	235 966	68 044	68 044	68 044	68 044	508 142

Il convient de noter que le fonctionnement de l'Observatoire et les travaux qui sont réalisés à partir des bases de données font l'objet d'échanges réguliers dans le cadre d'un comité de pilotage qui réunit tous les partenaires. Toutefois, s'agissant d'une subvention de fonctionnement, le Conseil métropolitain est appelé à se prononcer sur le versement de la subvention au titre de l'année 2015 et fera confirmer chaque année le versement de la somme mentionnée dans ce plan de financement prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole pour sa conduite des politiques publiques relevant de sa compétence, notamment en matière de développement économique et d'urbanisme commercial, de disposer d'un outil de mesure et d'analyse de l'équipement commercial et que la

Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux dispose d'un tel outil dont elle peut mettre l'usage à notre disposition dans le cadre d'une convention de partenariat.

DECIDE

Article 1 : Il est accordé à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux une subvention d'un montant de 50 000 € pour le fonctionnement de l'Observatoire du Commerce au titre de 2015.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée pour un montant de 50 000 € au budget de l'exercice en cours chapitre 65 article 6574 fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme WALRYCK ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 6 AOÛT 2015

Mme. CHRISTINE BOST